

ANNEXE
35-1



CARTE SCOLAIRE APRES CDEN DU 12-02-2016

FERMETURES

MATERNELLES	PRIMAIRES	ELEMENTAIRES
Pablo Neruda Chambéry REP+ Serrières en Chautagne Grignon St Genix s/Guiers Chambéry Jean Jaurès	RPI Aillon le Jeune / Aillon le Vieux (sur Aillon le Jeune) RP Bellentre / Bonconseil (sur Bellentre) St Jean de Belleville Beaufort sur Doron RPI Bramans / Termignon / Sollières (sur Bramans) Chambéry Le Biollay RP Ste Hélène s/Isère / La Pallaz (sur Ste Hélène chef-lieu) Aigueblanche Henri Raffort Albens Les Allobroges RPI Verrens-Arvey / Tournon (sur Verrens-Arvey)	La Chambre St Julien Montdenis La Motte Svx Louis Pergaud St Jean de Maurienne A. Briand Yenne Grésy s/Aix

BLOCAGES

MATERNELLES	PRIMAIRES	ELEMENTAIRES
Ugine Zulberti Le Mollard Chambéry REP+ St Pierre d'Albigny St Jean d'Arvey	La Léchère ND de Briançon Traize Macôt La Plagne A. Perrière Ste Marie de Cuines	Aix les Bains St Simond Gilly s/Isère

A SUIVRE EN FERMETURE

MATERNELLES	PRIMAIRES	ELEMENTAIRES
Curienne	RPI St Léger / St Pierre de Belleville Bessans RPI Villard-Léger/Hauteville Pralognan la Vanoise	Modane J. Ferry

OUVERTURES

MATERNELLES	PRIMAIRES	ELEMENTAIRES
Frontenex	St Cassin Aussois St Jeoire Prieuré	Aiguebelle La Ravoire la Féjaz Aix les Bains la Liberté St Baldoph Barby



5



ANNEXE
35.2

- Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983
modifiée - article 14/1
- Vu la circulaire du 21 février 1986
- Après consultation du CDEN du 12 février 2016
- Après consultation du CTSD du 02 février 2016
- Vu la dotation du Rectorat portant sur + 2 postes

Ce.1a73-DIV1-moyens@ac-grenoble.fr

ARRETE

Article 1er : A compter de la rentrée scolaire 2016, dans le département de la SAVOIE, la mesure suivante est prise :

- Retrait du 2ème poste - 1er emploi d'adjoint élémentaire à l'école élémentaire de Bellentre.
L'école devient une école élémentaire à classe unique.

Article 2 : Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs des circonscriptions concernées sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 27 avril 2016.

Pour le Recteur et par délégation,
L'Inspecteur d'Académie - Directeur académique

Frédéric GILARDOT

Annexe 3.2-1

BESOINS RESSOURCES HUMAINES

BELLENTRE SI DEFUSION

ECOLES

ADMINISTRATIF	SERVICES TECHNIQUES	EAU	PM ASVP	LA POSTE STATION	CINEMA	AGENT ENTRETIEN	ATSEM	CAMPING	GARDERIE STATION	CANTINE GARDERIE		
Secrétaire de Mairie	10 agents	1	1	1	1	2	2	1	1 ETP	2		
Comptable					sous traitance actuellement				HIVER			
Ressources humaines									M3/4mois=12mois			
Urbanisme									C4/4 MOIS=16mois			
Accueil 1/2									ETE			
									2/2mois			
									1ETP peut passer a 8/12 ou 10/12			
RENFORTS SAISONNIERS	2 chemins/4mois=8mois=0,66								4 a 6, 4 a 5 mois			
			1/4mois				2x0,70				TOTAL	
TOTAL DES AGENTS	5	10,66	1	1,33	1,00	0	2	1,4	1	3,66	1,32	28,37
										arrondi à		28,5

TOTAL DES AGENTS 28,50 ETP

Il n'est pas prévu d'embauche d'agent de catégorie A dans les services techniques

Un agent de catégorie A en service administratif serait idéal mais un agent de catégorie B autonome est tout à fait possible

